

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

1. Pour une inscription à l'école

- Fiche d'inscription scolaire complétée et signée
- Copie du livret de famille complet
- Carnet de vaccination à jour
- Certificat de radiation de la précédente école pour une inscription en cours d'année
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, EDF, Assurance habitation...)
Pour les personnes hébergées chez une tierce personne, à joindre par l'hébergeant :
 - Attestation d'hébergement sur l'honneur
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant
 - Pièce d'identité de l'hébergeant

2. Pour une inscription à une prestation périscolaire

- Fiche d'inscription complétée et signée (1 fiche par enfant)
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- Attestation de paiement CAF et N° d'allocataire de moins de 3 mois
- Avis d'imposition du foyer ou pour les couples vivant maritalement joindre obligatoirement les 2 avis d'imposition
- Attestation(s) employeur(s)
- Attestation d'assurance
- Carte famille nombreuses (+ 3 enfants)

Dossier à retourner au plus tard : le 30 juin 2024

Service enseignement
5, place du Maréchal Leclerc - CS60405 77487 Provins Cedex
service.enseignement@mairie-provins.fr

01 64 60 38 45 ou 01 64 60 38 05

Les inscriptions se feront du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

MON DOSSIER D'INSCRIPTION *scolaire & périscolaire*

2024/2025

IDENTITÉ:

ÉCOLE:

Ville de
Provins

5 place du Maréchal Leclerc
01 64 60 38 45 ou 01 64 60 38 05
service.enseignement@mairie-provins.fr



UN DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS EXAMINÉ ET SERA RETOURNÉ

INSCRIPTION SCOLAIRE PÉRISCOLAIRE 2024/2025

1. Démarches pour une inscription à l'école

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez renseigner les formulaires prévus à cet effet et joindre toutes les pièces demandées.

Si votre enfant fréquente l'école maternelle, son inscription doit être renouvelée pour l'entrée au CP.

Pour une demande de dérogation de secteur scolaire :

Il convient de faire une demande motivée par écrit à Monsieur le Maire et de compléter le formulaire de dérogation joint au présent dossier (feuille rose). La demande sera étudiée en commission de dérogations.

IMPORTANT

La commission de dérogation se tiendra courant juin 2024.
Les demandes de dérogations devront parvenir au service enseignement
au plus tard le 31 mai 2024.

2. Démarches pour une inscription à une prestation périscolaire

Cette démarche est nécessaire pour chaque rentrée scolaire.

Pour inscrire votre enfant à une ou plusieurs activités périscolaires, vous devez renseigner les formulaires prévus à cet effet et joindre toutes les pièces demandées :

Service enseignement
5, place du Maréchal Leclerc - CS60405 77487 Provins Cedex
service.enseignement@mairie-provins.fr

01 64 60 38 45 ou 01 64 60 38 05

**TOUT REPAS ET GOÛTER NON DÉCOMMANDÉ
AUPRÈS DU SERVICE ENSEIGNEMENT
LA VEILLE AVANT 10H00 SERA FACTURÉ**

UN DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS EXAMINÉ ET SERA RETOURNÉ